

**Département  
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 15.06.2023  
Convocation faite  
Le 01.06.2023**

**Délibération  
N°2023-06-106**

**Protocole d'accord  
collectivité ligue contre le  
cancer (annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----

## **EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----

**Séance du 07 juin 2023**

-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** M. Richard CHRISMENT, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-06-090 jusqu'au point n°2023-06-102 et à partir du point n°2023-06-104), M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE jusqu'au point n° 2023-06-089 et au point n°2023-06-103), M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M<sup>me</sup> Laure BARBE (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>me</sup> Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M<sup>me</sup> Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu sa délibération n°2020-02-018 du 4 février 2020, autorisant le Président à signer, avec la Ligue contre le Cancer, un protocole d'accord valable pour 3 ans : 2020/2021/2022, pour le versement des produits de collecte de verre,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **autorise** le Président à signer une nouvelle convention avec la Ligue Contre le Cancer, pour 3 ans, soit 2023, 2024 et 2025,
- \* **s'engage** à reverser à la Ligue une somme de 3,05 € par tonne de verre collectée, et ceci annuellement,
- \* **s'engage** à faire savoir à ses administrés que la collecte du verre est faite en partie au profit de la lutte contre le cancer.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by 'D', 'E', 'K', 'E', 'N', 'S' in a cursive script.



## PROTOCOLE D'ACCORD COLLECTIVITE LIGUE

### **Entre :**

La Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse

29 rue Méhul

08600 GIVET

Représentée par Monsieur Bernard DEKENS, Le Président

Ci-après désigné par « **La Collectivité** »

### **Et :**

Le Comité Départemental des Ardennes de la Ligue Contre le Cancer

35 Avenue Charles de Gaulle

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Représentée par Madame Aurélie TRUSSARDI REGNIER

Ci-après désigné par « **La Ligue** »

Il est convenu et accepté ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – INFORMATION**

La Collectivité s'engage à faire savoir à ses Administrés que la collecte du verre est faite en partie au profit de la lutte contre le cancer avec le Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer.

### **ARTICLE 2 – PUBLICITE**

La Ligue s'engage à entreprendre des actions de publicité sur le territoire de la Collectivité.

### **ARTICLE 3 – VERSEMENT**

La collecte du verre étant faite au profit de la lutte contre le cancer, la Collectivité convient de verser à la Ligue la somme de 3,05 € par tonne de verre reprise par le collecteur.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE REGLEMENT**

Le règlement à la Ligue des sommes dues au titre des présentes sera fait par la Collectivité.

La facturation des sommes dues à la Ligue sera établie une fois par an par la Ligue, sur la base des tonnages déclarés par la Collectivité pour son territoire.

Le paiement interviendra dès réception de facture, par virement bancaire, 30 jours après la fin du mois de facturation.

### **ARTICLE 5 – AFFECTATION**

La Ligue s'engage à affecter les sommes d'argent reçues à la lutte contre le cancer. L'affectation des sommes d'argent ainsi obtenues devra faire l'objet de compte rendu de presse et de manifestations officielles destinées à assurer la meilleure information et propagande de l'opération auprès du public.

### **ARTICLE 6 – DUREE**

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à savoir, pour le verre collecté durant les années 2023, 2024, 2025.

### **ARTICLE 7 – LITIGES**

Les Parties conviennent qu'elles se rencontreront pour régler à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution de ce contrat.

Fait à : .....

Fait à : .....

Le .....

Le .....

**Communauté de Communes**

**La Ligue contre le Cancer**

**Ardenne Rives de Meuse**

Le Président,

La Présidente par Intérim,

B. DEKENS

A. TRUSSARDI REGNIER